

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la vie privée et la confidentialité des données personnelles.



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : MUS

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUADDOUR

lela

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 05/10/2022

Nom et prénom du malade : OUADDOUR Larissa

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection gynécologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2022	G		Contre	 Dr. BAI SOUIMANA Spécialiste en Gynécologie Obstétrique 205 Angle 2 Mars - Bd. Panoramique 1er Etg Casablanca Tél: 05 22 50 66 66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NASRI Dr. Rachid NASRI 5bis, Bloc Cite Communale Hay Hassani-Casa Tél 022 93 28 74	05/10/22	2.93,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
25533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN A/

DEVIS

Bème Etage
Tel : 03 89 09 08 relative à la protection

Bème Etage
Tel : 03 89 09 08 relative à la protection

Dr. SIBAI Soummaya

Diplômée de la Faculté
de Médecine de Nancy
Spécialiste
en Gynécologie - Obstétrique

Stérilité du Couple
Maladie des seins - Echographie

Tél.: 05 22 50 66 66

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



19,50 x 5

UVédoze S.V
1 dose / 15 jours = 1 mois
PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid NASRI
Bd Alkima N° 6, QI
Casablanca
Hay Hassani-Casa
Tél: 022 93 28 77

Ferlipt. S.V
1 gélule / 15 jours = 3 mois

223,00

Lot N° : EL10

Exp : 10/2024

PPC : 125,50 DH

الدكتورة سمية الباعي

خريجة كلية الطب بنانسي

اختصاصية في أمراض النساء
والولادة

عيق الزوجين

أمراض الثدي - الفحص بالصدى

الهاتف: 05 22 50 66 66

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



Casablanca, le..... 05/10/2022

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



Maphar
Bd Alkima N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



Dr. SIBAI Soummaya

Spécialiste En Gynécologie

Obstétrique

205, Angle 2 Mars - Bd. Panoramique

Lot Elia Cocobella - Casablanca - Tel : 05 22 50 66 66

205, زاوية 2 مارس - شارع المنظر العام - الطابق الأول الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 50 66 66

205, Angle 2 Mars - Bd. Panoramique 1^{er} étage - CASABLANCA - Tél : 05 22 50 66 66